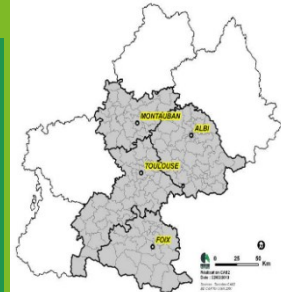




**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
TARN-ET-GARONNE

# Arbo Bio



Bulletin technique n° 6 du 14 mars

## Actualité

**Vendredi 17 Mars  
2017**

**SALLE DE LA MAISON DES FRUITS  
AU MOULIN DE MOISSAC  
1 PROMENADE SANCERT,  
82200 MOISSAC**

**Au programme ...**

- 8h30** Accueil autour d'un café
- 9h00** Présentation générale de l'agroécologie par les étudiants de la Licence COSYCA, Projection et témoignages de producteurs
- 9h30** Problématiques et enjeux environnementaux en viticulture :  
Présentation du bilan 2016 du Syndicat du Chasselas de Moissac, Mr ADGIE  
Présentation du projet de la chambre d'Agriculture 82, Mr PESSATO
- 10h00** Table ronde : Questions/Réponses  
Introduction des couverts végétaux: Mr AGUT, Producteur  
Désherbage alternatif  
Diminution de l'IFT: Mr PESSATO, C.A 82  
L'agroforesterie: Mr BUCHMANN, Agronome

Contact : [projetcosyca@gmail.com](mailto:projetcosyca@gmail.com)

## Fruits à pépins

### POMMIER-POIRIER

Tavelure :

[Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique ci-dessus.](#)

Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du BSV consultable sur les sites internet suivants :

- <http://www.mp.chambagri.fr>

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application sont disponibles dans le Guide Arbo du Sud Ouest 2017 .

[Chambre d'Agriculture du 82 : Agréée par le ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques \(agrément n° MP01929\)](#)

Les modèles, utilisés pour le bulletin de santé du végétal Midi-Pyrénées, donnent, pour le moment, de très faibles projections suite aux dernières pluies. Les prochaines projections devraient donc être importantes.

Prévoir sur toutes les variétés une intervention en préventif, juste avant la prochaine pluie, avec le mélange Soufre (5 à 7 kgs/ha) plus cuivre (100 g/ha).

#### Pucerons cendrés:

Profiter des très bonnes conditions de températures actuelles pour renouveler une deuxième intervention aux huiles blanches à 10 l/ha dans les parcelles avec problèmes en 2016. Cette intervention reste indispensable sur les variétés sensibles comme Ariane, Opal, Dalinette, Topaz, Pink, même si un NEEMAZAL TS est prévu semaine prochaine.

#### Pucerons lanigères :

Uniquement dans les parcelles très fortement attaquées en 2016, renouveler le passage avec huiles minérales (1l/hl)+soufre ( 0,5 kg/hl) ou CURATIO (24 l/ha), qui permet d'avoir un effet secondaire sur les lanigères présents. La phytotoxicité possible de ce mélange sur feuilles de rosette va de pair avec son efficacité. Elle est complémentaire de l'engluage de la base des troncs, à réaliser à partir de mi-mars, qui, lui, vise à limiter les remontées depuis le sol. Seules les glues d'origine naturelle sont autorisées par la grille de lecture du règlement européen bio par l'INAO.

#### Anthonome:

Les battages, réalisés sur Montauban, montrent que le seuil d'intervention, qui est de plus de 10 anthonomes pour 100 battages en bio, reste dépassé.

Si la dérogation, en cours de demande, est accordée cette semaine, intervenir avec SUCCESS 4 (200 ml/ha) dans les parcelles à problèmes.

## **Poiriers :**

#### Psylle :

Renouveler la kaolinite calcinée à 30 kg/ha seulement si elle a été lessivée par les dernières pluies. La kaolinite peut être associée au cuivre.

## **Kiwi :**

#### PSA:

On observe des symptômes importants en verger de Hayward sur la zone de Montauban.

Renouveler la protection avant la prochaine période pluvieuse.

Produits utilisables : NORDOX 75 WG (700 g/ha) ou PASTA CAFFARO (1,4 L/ha).

[Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique ci-dessus.](#)

Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du BSV consultable sur les sites internet suivants :

- <http://www.mp.chambagri.fr>

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application sont disponibles dans le Guide Arbo du Sud Ouest 2017 .

[Chambre d'Agriculture du 82 : Agréée par le ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques \(agrément n° MP01929\)](#)

# Fruits à noyaux

## **ABRICOTIERS – PRUNIER JAPONAIS**

### ECA :

Repérer les arbres atteints et les éliminer si ce n'est pas encore fait. Dans les vergers qui ont préféré une protection aux argiles, plutôt que le BNA, renouveler la barrière physique en apportant 30 kgs/ha de kaolinite calcinée.

### Monilioses :

Renouveler les traitements cuivre contre les bactérioses (100 g de cuivre métal/ha maximum) qui ont une efficacité secondaire sur monilioses en préventif. Le Soufre, utilisé contre le phytopte, a aussi une action secondaire, à la dose de 4 kg/ha si associé au cuivre.

## **PRUNIER DOMESTIQUES, CERISIERS :**

Si non déjà réalisé profiter des bonnes conditions météo actuelles pour faire un cuivre, Bouillie bordelaise (6 kgs/ha) ou Kocide (3 kgs/ha). Associer une huile blanche (10 l/ha) si problème pucerons ou cochenilles en 2016.

## **PECHES, NECTARINES :**

### Cloque-monilioses :

Si présence de cloque une intervention, avec du CURATIO à 18l/ha, a déjà dû être réalisé, dès la fin des pluies.

Renouveler la protection avec du cuivre métal à 100 g/ha. Le soufre a aussi une action secondaire sur moniliose, à la dose de 4 kg/ha, si associé au cuivre.

### **Rédaction :**

Jean-François Larrieu (CA82) - mars 2017

Cette action de diffusion est cofinancée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et par l'Etat au travers du Casdar".

[Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique ci-dessus.](#)

Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du BSV consultable sur les sites internet suivants :

- <http://www.mp.chambagri.fr>

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application sont disponibles dans le Guide Arbo du Sud Ouest 2017 .

[Chambre d'Agriculture du 82 : Agréée par le ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques \(agrément n° MP01929\)](#)



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»